



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200 CÔTE DE LA MER, LE 3 FÉVRIER 2020**

**Sont présent (e)s :** Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

**Sont absent (e)s :** Aucun

**Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More**

**Également présente :** Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-18 A

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-19

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

**INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**4. Information de la mairie**

Le maire informe les citoyen.nes que les comptes de taxes ont été envoyés et que suite au nouveau rôle d'évaluation, l'évaluation foncière pour certaines propriétés a augmentée. Il est possible de contester en s'adressant à la MRC si vous croyez que votre propriété est surévaluée ou s'il y a une erreur.



Le maire a assisté à une rencontre des maires du comté de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup en présence du député Bernard Généreux. La rencontre portait sur différents sujets, dont les programmes et subventions disponibles.

Marie Diament a participé à une rencontre en présence du député Denis Tardif. La rencontre avait pour but de faire valoir les projets des municipalités participant à cette rencontre.

Le maire et Jacqueline Poirier ont rencontré la Fabrique pour expliquer les défis à relever actuellement pour la relocation de la bibliothèque et trouver des solutions. Une autre rencontre est prévue pour une proposition d'emplacement, soit à la sacristie ou à l'église.

## 5. Information des conseiller (ère)s

Jacqueline Poirier fait un résumé de la rencontre de Patrimoine et Culture concernant les divers projets en vue.

Elle mentionne que l'assemblée annuelle de l'association se tiendra le 15 mars à 10 h 30 à la Salle Gilles-Moreau du Chalet des sports. Un appel à tous est lancé à ceux et celles intéressé.e.s à siéger sur le conseil d'administration.

Emmanuelle Garnaud informe que la Corporation continue à travailler sur l'offre hivernale et la bonification des sentiers.

Elle mentionne aussi que la Corporation recherche des membres, donc l'appel est lancé à devenir membre de la Corporation et invite de jeunes membres à s'impliquer et venir développer de nouvelles idées.

## ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

### 6. Résolution pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS - EBI)

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire réaliser le projet d'*Espace Multifonction* qui a pour but de construire un nouveau bâtiment pour la piscine dans lequel serait intégrée aussi une salle récréative;

**ATTENDU QUE** ce projet est en préparation depuis plusieurs années et qu'un fonds a été créé pour mettre de l'argent de côté en prévision de la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment actuel de la piscine est vétuste et a besoin d'être remplacé;

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-20

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la présentation du projet d'*Espace Multifonction* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;



**QUE** le conseil désigne Line Petitclerc, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**7. Résolution pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire relocaliser la bibliothèque dans un lieu multifonctionnel;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire réaliser le projet *d'Espace Multifonction* qui a pour but de construire un nouveau bâtiment pour la piscine dans lequel seraient intégrées une salle récréative et la bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Claude Caron  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-21

**QUE** le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations ainsi qu'à signer tous documents officiels en rapport avec cette demande d'aide financière;

**QUE** le conseil confirme la participation financière de la municipalité pour un montant de 250 000 \$.

**QUE** la Municipalité s'engage à ouvrir la bibliothèque un minimum de 15 heures par semaine après la réalisation du projet.

**8. Résolution pour le projet de plan triennal de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de consultation sur le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

**ATTENDU QUE** cette consultation, menée conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, permet aux organismes municipaux de donner annuellement son avis sur l'utilisation que la Commission scolaire entend faire de ses immeubles, plus particulièrement ceux situés sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la situation de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage n'a fait l'objet d'aucun changement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil doit prendre connaissance de ce plan et retourner l'avis et ses commentaires au plus tard le 27 mars prochain, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

**QUE** le conseil municipal appuie le projet triennal de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.



## **9. Résolution pour Convention entre l'Office du Tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup et municipalités**

**ATTENDU QUE** l'office du Tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup a fait parvenir aux municipalités de la MRC sa convention qui a pour objet d'établir les conditions et les modalités de la contribution financière annuelle à être versée par les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup relativement au mandat qu'elles confient à l'OTC.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, Vincent More, à signer la convention entre l'Office du Tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

### **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

## **10. Lettre de la Société VIA**

La Société VIA remercie la municipalité de sa collaboration et de sa compréhension face à la hausse des frais de service et assure que cette hausse permettra d'assurer un tri de qualité à long terme pour l'ensemble des matières recyclables reçues au centre de tri.

Elle mentionne aussi que son équipe est à notre disposition pour nous accompagner dans nos projets de sensibilisation citoyenne.

## **11. Invitation de la Fondation Louperivienne**

**ATTENDU QUE** la fondation Louperivienne d'enseignement primaire et secondaire public tiendra son souper-bénéfice annuel le vendredi 3 avril 2020 au Pavillon-de-l'Avenir.

**ATTENDU QUE** la mission de la Fondation est d'aider, de valoriser, d'encourager et de motiver nos jeunes et de reconnaître les efforts de plusieurs élèves tout en leur démontrant qu'il y a des adultes qui croient en eux.

**ATTENDU QUE** la municipalité désire y contribuer;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

**QUE** le conseil municipal achète un billet au coût 110 \$ de la Fondation Louperivienne de Rivière-du-Loup pour le souper-bénéfice auquel participera le conseiller Claude Caron.

### **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

## **12. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)**

### **701, route du Fleuve (rénovation extérieure)**

**ATTENDU QUE** la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur sur la façade de la résidence par un revêtement en vinyle blanc similaire à celui existant sur les autres murs de la résidence et à remplacer les volets par des volets de style différent en vinyle bleu classique et construire un perron à gauche de la porte avant ;

**CONSIDÉRANT** les objectifs et critères du règlement PIIA, le comité est d'avis que l'utilisation du vinyle en façade modifiera la valeur architecturale acquise



dans les dernières années par l'utilisation d'un revêtement plus noble que le vinyle ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ne respectent pas certains objectifs et critères du PIIA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande telle quelle, mais dans l'éventualité que le propriétaire présente un matériau autre que le vinyle pour le revêtement extérieur et les volets, le comité serait favorable à recommander que le revêtement de la façade soit en blanc et les volets en bleu classique, puis recommande la construction du perron à gauche de la porte avant.

De plus, si le propriétaire présente un revêtement autre que le vinyle dans le but d'harmoniser le revêtement sur les façades apparentes de la rue, il recommande au conseil d'aviser le propriétaire d'harmoniser aussi le mur ouest avec le nouveau revêtement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-22

**QUE** le conseil se range à la recommandation du CCU, et refuse que le revêtement en façade soit en vinyle. Le conseil accepte le projet si le revêtement est en bois ou matériau composite imitation bois de couleur blanche avec des volets bleu classique de même type, puis recommande la construction du perron à gauche de la porte avant. Le conseil suggère au citoyen de considérer la possibilité d'harmoniser le mur ouest avec le nouveau revêtement sans pour autant en faire une exigence.

**772, route du Fleuve (agrandissement et transformation)**

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'agrandissement et la transformation de la résidence soit :

- Démolir les deux annexes situées de chaque côté de la résidence ;
- Relever le bâtiment de 36" sur solage avec mur nain en bois ;
- Construire une nouvelle toiture avec plafond cathédrale, le revêtement sera en bardeau d'asphalte « Mystique noir deux tons », le soffite sera de couleur noire et la ventilation sera faite avec un faitage ventilé ;
- Remplacer les fenêtres en référence à l'annexe 1 à la demande de permis :
- Fenêtre du pignon en trois sections ;
- Fenêtre avant et latérale sans aucun montant ;
- Ajout de deux fenêtres au sous-sol et une porte-fenêtre sur le mur gauche ;
- Remplacement de la porte avant avec vitre de chaque côté sans aucune ligne horizontale ;
- Le revêtement extérieur sera du bois d'ingénierie « Réserve Taiga de couleur *Érable 5788* » ;
- Remplacer le bois de la galerie par du bois traité et celle-ci demeure au même niveau et un escalier sera ajouté pour l'accès à la porte d'entrée avant ;
- Relever le patio à gauche au même niveau que la galerie avant ;
- Les rampes et poteaux des garde-corps seront en bois traité brun et en verre, les jupes sous les galeries seront avec un habillage de planche 1x4 en bois traité brun ;
- Un cabanon sera construit dans la cour arrière et sera à plus de 2 mètres de la résidence et à plus de 1 mètre des lignes latérales et arrière, les matériaux du revêtement seront les mêmes que ceux de la résidence ;



**CONSIDÉRANT QUE** les travaux respectent les objectifs et critères du PIIA;

**QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux avec les modifications suivantes :

- Harmoniser les garde-corps et la couleur des escaliers comme pour la galerie.
- Recommande également qu'un aménagement soit fait afin que les bacs ne soient pas visibles de la rue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Marie Diamant  
Il est résolu à la majorité (Claude Caron se retire)

2020-02-23

**QUE** le conseil autorise les travaux avec les recommandations suivantes, soit l'harmonisation des garde-corps et la couleur des escaliers comme pour la galerie et recommande également un aménagement de façon à ce que les bacs ne soient pas visibles de la rue.

### ***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

#### **13. Activités à venir**

C'est le samedi 8 février que sera présentée la 19e édition du Défi Plein Air. La programmation est distribuée avec le journal Info-Portage de février.

Le Bubble Hockey sera l'activité principale. Le bain de neige, le tournoi de pétanque, la traditionnelle randonnée aux flambeaux et le feu de joie en forêt seront aussi en vedette. Une soupe aux légumes et hot dog seront offerts gratuitement pour le dîner.

En nouveauté cette année, le Souper des conseillers. Les billets sont en vente auprès des conseiller(re)s et au bureau municipal. Coût : 20 \$/adulte et 10 \$ enfant.

Pendant la semaine de relâche 2020, qui se tiendra du 2 au 6 mars, la municipalité offrira un service d'animation pour les jeunes de 5 à 12 ans. Il y aura deux sorties en collaboration avec d'autres municipalités et deux journées d'activités au Chalet des sports. Le coût total pour inscrire un enfant pour les quatre jours sera de 75 \$. Un tarif journalier et un tarif spécial pour les sorties seront établis. La programmation détaillée officielle sera envoyée par courriel aux parents des écoles primaires de Notre-Dame-du-Portage et de St-André de Kamouraska.

### ***VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE***

#### **14. Résolution pour entente avec la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu un projet d'entente de la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés moyennant une contribution annuelle de 197,03 \$;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite entente, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c S-2.3) et le Code municipal (RLRQ c C-27.1);



**ATTENDU QUE** les municipalités doivent protéger la vie, l'intégrité, la santé, la sécurité des personnes et des biens lors de sinistres;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adoptés;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-24

**QUE** le Conseil mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer l'entente de service aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

#### **15. Résolution d'adoption de programmes spécifiques en lien avec les objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**ATTENDU QU'en** vertu de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4), les municipalités ont l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre (LRQ, chapitre S-3.4, article 8).

**ATTENDU QU'en** vertu de cette disposition, la MRC de Rivière-du-Loup a adopté, le 15 octobre 2009 son premier schéma de couverture de risques. Un plan de mise en œuvre a également été adopté et a guidé les Services de sécurité incendie dans leurs actions.

**ATTENDU QU'en** vertu, de l'article 29 de la LSI, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup, accompagnée de son coordonnateur et du Comité de gestion a entrepris le chantier visant à redéfinir les objectifs de son second schéma.

**ATTENDU QUE** le second projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie a été adopté le 19 avril 2018 et est entré en vigueur le **10 septembre 2019.**

**ATTENDU QUE** ce second schéma inclut également un plan d'actions bien défini, lequel contient plus de vingt-huit (28) actions regroupées sous huit (8) objectifs différents qui sont :



Objectif 1 - Prévention;  
Objectif 2 - Intervention - Risques faibles;  
Objectif 3 - Intervention - Risques plus élevés;  
Objectif 4 - Mesures d'autoprotection;  
Objectif 6 - Utilisation maximale des ressources;  
Objectif 7 - Recours au palier supramunicipal;  
Objectif 8 - Autres structures vouées à la sécurité du public.

**ATTENDU QU'**afin d'atteindre ces objectifs, les Services de sécurité incendie doivent, notamment, articuler leurs actions autour de douze (12) programmes spécifiques;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Claude Caron  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-25

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adopte les 8 programmes spécifiques suivants destinés à atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques, lesquels se détaillent comme suit :

- Programme concernant les avertisseurs de fumée;
- Programme d'activités de sensibilisation du public;
- Programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant des lacunes au niveau de l'intervention;
- Programme d'entretien et d'évaluation des poteaux d'incendie;
- Programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention;
- Programme d'entretien des points d'eau;
- Programme d'évaluation et d'analyse des incidents;
- Programme d'inspection des risques plus élevés.

#### **DONS ET PARTICIPATIONS**

Nil

#### **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

##### **16. Dépôt des deux états financiers comparatifs – janvier 2020**

**ATTENDU QUE** les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec

##### **17. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation janvier 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-02-26

**QUE** toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 137 140.27 \$





**PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**18. Période de questions et réponses (facultatives)**

Un citoyen s'informe sur les raisons de la hausse de taxe de sa propriété et dit que le calcul n'est pas facile à comprendre. Le maire informe qu'il est possible de contester auprès de la MRC.

Un citoyen veut savoir notre performance au niveau du recyclage et du compostage. Le maire informe que la municipalité est presque à égalité avec la ville de RDL, mais que le tonnage des ordures a tout de même augmenté.

Un citoyen exprime qu'il y a hausse de tarif pour le recyclage, mais pas de débouchés. Le maire informe que le gouvernement est en train de travailler très fort pour qu'il y ait des débouchés, entre autres des études sur certains produits en vue de les valoriser.

Une citoyenne s'informe sur ce qui se passe avec le plan d'urbanisme et le changement de zonage. Le maire informe que la réglementation est à la veille de se finaliser et l'objectif visé est 2020.

**19. Levée de la séance**

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 36.

---

Vincent More

Maire

---

Nadine Caron

Secrétaire-trésorière adjointe

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vincent More, maire